

Allocution de M. le président

Le président : Nous ouvrons ce mardi, à la date prévue par la Constitution, la dernière session d'une législature assez particulière, vous en conviendrez. La session qui s'ouvre ce mardi 8 octobre 2013 s'achèvera, comme nous le savons tous, avec la tenue des élections législatives le 25 mai prochain, soit dans quelques mois. C'est vous dire que nous entamons la dernière ligne droite de cette législature écourtée avec un programme particulièrement chargé et dans un contexte d'année électorale. Nous savons toutes et tous ce que cela impliquera sur le calendrier et le rythme de nos travaux et j'espère sincèrement que cela n'aura pas trop d'impact négatif sur le climat de ceux-ci.

À ce titre, une fois n'est pas coutume, nous commençons d'emblée cet après-midi par l'examen d'une série de projets et de propositions de loi qui ont été adoptés par les différentes commissions au cours de la période de vacances parlementaires.

Cette session verra également la concrétisation de toutes les initiatives prises au cours de la législature, dont la finalisation de la sixième réforme de l'État. Mais notre énergie ne pourra être monopolisée par cette seule tâche.

Nous devons adapter notre Règlement aux modifications légales et constitutionnelles intervenues, notamment en matière de déontologie, d'audition de ministres et de rapports d'initiative, poursuivre la réflexion au sein d'une commission mixte Chambre et Sénat sur l'éventuelle circonscription fédérale et, enfin, réfléchir quant à l'organisation future de la Chambre et de ses relations avec le nouveau Sénat.

En parallèle, nous serons confrontés à l'examen des mesures budgétaires et du plan de relance économique annoncé par le gouvernement, pour répondre aux nouvelles exigences européennes et dans des délais eux aussi raccourcis. Il y a aussi un nombre impressionnant de projets et de propositions de loi importants qui doivent encore être déposés et votés.

Il faut être conscient que nous ne disposons que de six mois ...

Je vous rappelle aussi que nous avons pris certaines dispositions concernant notre statut conformément à la déclaration gouvernementale. L'indemnité parlementaire de base a été diminuée de 5 % depuis le 1er janvier 2012. En plus, depuis cette même date, l'indemnité pour les membres qui exercent une fonction spéciale au Bureau de la Chambre ou au Collège des questeurs a été diminuée de 20 % pour le président de la Chambre, de 15 % pour les vice-présidents et de 5 % pour les autres fonctions. Par ailleurs, nous avons diminué le nombre des questeurs de six à quatre. Enfin, nous avons revu le système de pension des parlementaires (passage du calcul de 20èmes en 36èmes et augmentation de l'âge de la pension de 55 à 62 dès le 1er juin 2014).

Par ailleurs, le battage politico-médiatique auquel nous assistons ces dernières semaines montre à quel point l'exemplarité demeure le critère essentiel qui doit diriger notre mission.

La décision a été prise de mettre un terme à l'octroi d'indemnité de départ lorsque ce départ est volontaire dans le chef du membre de la Chambre pour aller vers le privé. Nous avons ainsi étendu aux départs vers le secteur privé certaines dispositions existant déjà dans le cas de départ vers le secteur public. Il nous faudra encore prendre des initiatives visant les indemnités de sortie et notamment celles perçues en cas de non-réélection ou de non-présentation sur une liste, et cela, bien entendu, pour la fin de la législature 2014-2019.

Nous entamerons enfin une réflexion en profondeur sur l'organisation de la nouvelle Chambre. Nous devons trouver une solution qui allie la prise en compte de la fragilité du statut du parlementaire et celle de la crédibilité que nous devons à la Nation.

J'aime à le répéter, notre Assemblée doit apporter la preuve de sa capacité à exercer efficacement cette activité qui nous a été confiée par l'électeur et, pour cela, elle doit aussi disposer de moyens suffisants. C'est une question de qualité du travail parlementaire pour la qualité de la démocratie.

Nous n'avons pas de temps à perdre car nous devons montrer à nos concitoyens que nous sommes capables d'apporter des solutions aux nombreux problèmes auxquels notre société est confrontée, que nous sommes capables de relever les défis immenses qui restent à vaincre grâce à la qualité de notre travail législatif.

En un mot, mon souci permanent sera de continuer à garantir la qualité des débats en commissions et en séance plénière en respectant l'opposition, la majorité et chaque membre de notre Assemblée, tout en étant soucieux aussi des conditions de travail de notre personnel.

Le sprint final que nous lançons aujourd'hui sera sans nul doute parsemé d'obstacles. Mais je suis serein, car j'ai confiance en notre Assemblée et en vous tous qui la composez. Faisons preuve de courage et d'abnégation pour mener à bien notre mission et laissons ensuite le soin aux citoyens électeurs de la juger le moment venu, sans nous hasarder ou tomber dans le piège des spéculations sur le futur alimentées par les effets d'annonce sans contenu et sans lendemain.

Je vous remercie de votre attention et compte sur vous. (*Applaudissements*)